



MAIRIE

DU

**GRAND-PRESSIGNY**

INDRE-ET-LOIRE

**DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE  
COMMUNE DE LE GRAND PRESSIGNY**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LE GRAND PRESSIGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 octobre 2025

Date d'affichage : 29 octobre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 / Présents : 13 / Représenté : 1 / Votants : 14

**Présents** : M. Christophe LE ROUX, M. Claude VÉRON, M. Nicolas VENAULT, M. Daniel KUSINSKI, M. Cédric GAGNEPAIN, Mme Élodie MOUTAULT, M. Thierry VÉRON, Mme Francine GUÉRIN, Mme Karine JOUTEUX, Mme Laura MARQUANT, Mme Maylinda FANET, Mme Séverine DECHARTE-SOUVERAIN, M. Francis BRUÈRE.

**Absent** : M. Ludovic BLARD.

**Absent excusé représenté par pouvoir** : M. Richard DECHARTE a donné pouvoir à Mme Séverine DECHARTE-SOUVERAIN.

Mme Maylinda FANET a été désignée comme secrétaire de séance.

**L'ordre du jour est le suivant :**

- ✚ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2025,
- ✚ Vote des tarifs municipaux 2026,
- ✚ État des décisions,
- ✚ Questions diverses.

*Monsieur le Maire demande à rajouter les deux points suivants à l'ordre du jour :*

- *Adoption du rapport annuel du SMAEP de la Source de la Crosse sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – Exercice 2024,*
- *Modification des statuts du SIEIL suite à l'adhésion de la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher pour le transfert de la compétence Éclairage public.*

*L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

**DÉLIBÉRATION N° 04-11-2025-01**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025**

*5.2 – Fonctionnement des assemblées*

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2025 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

**Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

👉 **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2025.

**DÉLIBÉRATION N° 04-11-2025-02**  
**VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX 2026**  
*7.1 – Décisions budgétaires*

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1111-2, L.2121-29 et L.2331-20 à L.2331-4,

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour créer et adopter les tarifs s'appliquant aux prestations municipales,

Considérant que le Conseil Municipal doit annuellement se prononcer sur le montant des tarifs municipaux,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

👉 **VOTE** les tarifs suivants pour l'année 2026, applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier :

❖ **DROITS DE PLACE**

Étalage :	1,70 €
Électricité :	1,40 €
Camion :	90,00 €

❖ **PISCINE**

Adulte :	2,50 €
Enfant (de 6 à 16 ans)	1,00 €
Abonnement adulte (10 entrées) :	20,00 €
Abonnement enfant (10 entrées) :	8,00 €

❖ **CAMPING**

**- Emplacement nu (tarifs à la nuitée) -**

***En période « creuse » (de avril à juin et de septembre à octobre)***

Adulte :	2,70 €
Enfant (jusqu'à 7 ans) :	1,70 €

***En période estivale (juillet/août)***

Adulte :	3,50 € + accès gratuit à la piscine
Enfant (jusqu'à 7 ans) :	2,20 € + accès gratuit à la piscine

***Tarifs communs aux deux périodes***

Emplacement :	3,20 €
Garage mort :	5,00 €
Électricité :	4,00 €
Accès douches :	3,00 €

(= pour les camping-caristes stationnant une nuit sur l'aire de camping-car)

**- Location Chalet -**

**Haute saison (du 27/06/2026 au 29/08/2026)**

Location à la semaine (du samedi au samedi) :	375,00 €
Moins 10 % sur la 2 <sup>ème</sup> semaine :	712,50 €
Moins 15 % sur la 3 <sup>ème</sup> semaine :	1 031,25 €

### **Vacances scolaires (toutes zones confondues)**

Location à la semaine (du samedi au samedi) :	315,00 €
Moins 10 % sur la 2 <sup>ème</sup> semaine :	598,50 €

### **Moyenne saison (hors vacances scolaires)**

Location à la semaine (du samedi au samedi) :	270,00 €
Moins 10 % sur la 2 <sup>ème</sup> semaine :	513,00 €
Moins 15 % sur la 3 <sup>ème</sup> semaine :	742,50 €

### **Toutes saisons confondues**

Location week-end (2 nuits) :	150,00 €
+ 1 nuit supplémentaire :	55,00 €

### **Options**

Forfait ménage :	90,00 €
Location de draps :	8,00 € (la paire)
Location de linge de toilette :	4,00 € (le lot)

*Électricité* : Forfait 30 KW inclus dans le prix de location toutes saisons confondues - Si dépassement : supplément de 0,15 € par KW.

*Acompte* : 30 % du prix à la réservation (non restitué si annulation du séjour à moins de 30 jours de l'arrivée).

*Cautions à l'arrivée* : 400,00 € pour le matériel + 90,00 € pour le ménage - Restitution de ces cautions dans les 48 heures après le départ si aucune anomalie n'a été constatée.

À ces tarifs « Camping » s'ajoute une taxe de séjour, par nuit et par personne majeure, instituée par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine. Cette taxe, appliquée conformément aux tarifs fixés par la communauté de communes Loches Sud Touraine et le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, est reversée en totalité à la Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

### ❖ **BIBLIOTHÈQUE**

Adhésion annuelle adulte :	8,00 €
Adhésion annuelle enfant (- de 18 ans) :	gratuit

### ❖ **PHOTOCOPIES**

	<i>Noir et blanc</i>	<i>Couleur</i>
A4 :	0,40 €	0,70 €
A4 RV :	0,55 €	1,00 €
A3 :	0,60 €	1,10 €
A3 RV :	0,80 €	1,50 €

### ❖ **CIMETIÈRE**

#### ***Concession de terrain***

Concession 15 ans :	100,00 €
Concession 30 ans :	250,00 €
Concession 50 ans :	450,00 €

#### ***Concession case Columbarium***

Concession 15 ans :	425,00 €
Concession 30 ans :	625,00 €

### ❖ **FOYER RURAL**

#### ***- Location du foyer rural -***

#### ***Tarifs pour un particulier***

##### ***➤ Location en semaine***

1/2 journée ou 1 soirée :	70,00 €
1 journée :	140,00 €

➤ <i>Location week-end</i>	
Week-end :	210,00 €
Week-end prolongé :	240,00 €

**Tarifs pour une association**

➤ <i>Location en semaine</i>	
1/2 journée ou 1 soirée :	45,00 €
➤ <i>Location week-end</i>	
Week-end :	70,00 €
➤ <i>Location de la cuisine uniquement</i>	
Semaine ou week-end :	25,00 €

Lors de manifestations à but non lucratif (ex : assemblée générale ...), le foyer rural est mis gratuitement à disposition des associations.

*Cautions pour tous (particulier et association) : 200,00 € pour le matériel + 100,00 € pour le ménage - Restitution de ces cautions après état des lieux de sortie si aucune anomalie n'a été constatée.*

**- Location des équipements du foyer rural -**

**Tarifs pour un particulier ou pour une association extérieure**

Matériel de sonorisation :	55,00 €
Matériel de projection (écran + vidéoprojecteur) :	55,00 €

Lors de manifestations à but non lucratif ces équipements sont mis gratuitement à disposition des associations extérieures.

**Tarifs pour une association de Le Grand Pressigny**

Ces équipements sont mis gratuitement à disposition.

*Cautions pour tous (particulier et association) : 1 000,00 € pour le matériel de sonorisation + 800,00 € pour le matériel de projection - Restitution de ces cautions après état des lieux de sortie si aucune anomalie n'a été constatée.*

**- Location de la vaisselle -**

**Tarifs pour un particulier**

Couvert complet :	0,50 €
À la pièce :	0,10 €

**Tarifs pour une association**

La vaisselle est gratuite pour une association. Seule la vaisselle cassée ou manquante sera facturée.

**Vaisselle cassée ou manquante (particulier et association)**

Couvert, assiette :	2,00 €
Verre, tasse, soucoupe, coupelle :	1,20 €
Plat, pichet, saladier, plateau :	5,00 €
Corbeille à pain :	4,00 €
Coupe pain :	50,00 €

*La vaisselle ne sort pas du foyer rural sauf pour les associations communales.*

**- Location du matériel -**

**Tarifs pour un particulier ou pour une association extérieure**

Stand simple parapluie :	20,00 €
Stand double parapluie :	25,00 €

Table (batteuse avec tréteaux) :	1,00 €
Ensemble Kermesse (1 table et 2 bancs) :	10,00 €
- Table :	5,00 €
- Banc :	2,50 €
Chaise :	0,50 €
Vieux banc :	1,00 €
Petit parquet :	30,00 €
Grand parquet :	50,00 €
Grilles d'exposition / Barrières de sécurité : matériel prêté uniquement aux communes et aux associations (communales et extérieures) – Pas de location possible pour un particulier ni de mise à disposition.	

***Tarifs pour une association de Le Grand Pressigny ou pour une commune***

Le matériel est mis gratuitement à disposition pour une association de Le Grand Pressigny ou pour une commune.

*Une caution de 150,00 € sera demandée pour toute location de matériel.*

**DÉLIBÉRATION N° 04-11-2025-03**

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU SMAEP DE LA SOURCE DE LA CROSSE SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2024**


*5.7 – Intercommunalité*

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2224-5,

Vu le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable transmis par le SMAEP de la Source de la Crosse pour l'exercice 2024,

Vu la délibération du SMAEP de la Source de la Crosse approuvant le rapport précité,

**Après avoir pris connaissance de ce document et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

 **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SMAEP de la Source de la Crosse pour l'exercice 2024.

**DÉLIBÉRATION N° 04-11-2025-04**

**MODIFICATION DES STATUTS DU SIEIL SUITE À L'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUTOUR DE CHENONCEAUX BLÉRÉ-VAL DE CHER POUR LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC AU SIEIL**

*5.7 – Intercommunalité*

Considérant la demande d'adhésion à la compétence Éclairage public pour la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher,

Vu la délibération du conseil communautaire du 23 avril 2025 approuvant l'adhésion à la compétence Éclairage public du SIEIL,

Vu la délibération du comité syndical du SIEIL du 7 octobre 2025 validant cette adhésion,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Vu la demande de transfert de la compétence Éclairage public au SIEIL et sa validation par le comité syndical du 7 octobre 2025,

- ✚ **ADOPTE** la modification des statuts du SIEIL approuvée par le comité syndical du SIEIL en date du 7 octobre 2025.

## **ÉTAT DES DÉCISIONS**

➤ **Décision n° 2025-30 – Droit de préemption**

Il est décidé de ne pas préempter le bien situé 7 place du Maréchal Savoie Villars (parcelles AI n° 160, 162 et 356) appartenant à Monsieur Loïc CONSTANTIN.

➤ **Décision n° 2025-31 – Droit de préemption**

Il est décidé de ne pas préempter le bien situé à La Maison Neuve (parcelle BI n° 148) appartenant à Monsieur Jean-Marc ARNOUX.

➤ **Décision n° 2025-32 portant sur la constitution de provisions pour créances douteuses**

Pour l'exercice 2025, l'examen des restes à recouvrer fait apparaître un besoin de provisionnement d'un montant de 5 632 €.

Compte tenu du solde de provisionnement des années précédentes de 1 233 €, il est décidé l'ajustement des provisions par l'émission d'un mandat au 6817 d'un montant de 4 399 €.

➤ **Décision n° 2025-33 – Droit de préemption**

Il est décidé de ne pas préempter le bien situé à La Garenne (parcelle BR n° 229) appartenant à Monsieur Jean-François DETILLEUX.

➤ **Décision n° 2025-34 – Droit de préemption**

Il est décidé de ne pas préempter le bien situé 14 place du Maréchal Savoie Villars (parcelles AI n° 349, 299 et 355) appartenant à la SCI LAMORI.

## **QUESTIONS DIVERSES**

✚ **Monsieur le Maire**

- rappelle qu'à l'occasion de la journée contre la précarité énergétique à l'initiative de la Fondation pour le Logement des Défavorisés, et dans le but de sensibiliser à la précarité et à la rénovation énergétique, le SIEIL et ses partenaires organisent une rencontre le mercredi 26 novembre 2025 de 13h30 à 17h15 au Foyer Rural. L'inscription étant obligatoire, Monsieur le Maire demande qui est intéressé : y participeront Messieurs Francis BRUÈRE, Claude VÉRON, Thierry VÉRON, Madame Séverine DECHARTE-SOUVERAIN. Monsieur le Maire sera également présent.
- précise que le Docteur GUERRERO a décidé de reporter son départ à la retraite de 3 mois. Elle partira finalement au 31 mars 2026 comme indiqué dans son courrier en date du 15 octobre dernier.
- informe que le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire a décidé de renforcer sa présence sur le terrain et son action en matière de prévention. A cet effet, un bus prévention ira à la rencontre des familles. Ce véhicule aménagé comme une « antenne mobile » s'installera au cœur des communes et proposera gratuitement des consultations de prévention et de suivi pour les enfants de moins de 6 ans, des conseils et un appui aux parents, des temps d'écoute et d'information pour les adolescents, un accompagnement social de proximité, une aide aux démarches administratives ... À son bord, une équipe composée de médecins, sages-femmes, puéricultrices, infirmières et d'assistantes sociales, assurera gratuitement, sur rendez-vous, un accueil bienveillant et des réponses concrètes, au plus près des habitants.  
Le Grand Pressigny fait partie des communes retenues dans le cadre du déploiement de ce service. Le bus prévention stationnera donc une fois par mois sur la place du Foyer Rural à compter du 15 décembre prochain de 15h à 18h.

- communique les dates de évènements à venir :
  - ✓ 22 novembre : Cérémonie de la Sainte-Barbe à 11h au Centre de secours,
  - ✓ 3 décembre : 79<sup>ème</sup> Congrès des Maires d'Indre-et-Loire à Tours de 8h à 17h (inscription en ligne jusqu'au 21 novembre),
  - ✓ 5 décembre : remise du chèque Octobre Rose à la Ligue contre le Cancer à 19h au Foyer Rural,
  - ✓ 16 décembre : prochaine réunion du Conseil Municipal à 19h30 à la mairie,
  - ✓ 16 janvier 2026 : Cérémonie des Vœux à 19h au Foyer Rural,
  - ✓ Du 3 décembre 2025 au 21 janvier 2026 : illuminations de Noël dans les rues.

✚ **Monsieur Claude VÉRON** a assisté à l'assemblée générale du Judo club de Descartes. Le nombre d'inscrits à la section du Grand Pressigny se maintient. Le bilan financier de l'année écoulée laisse apparaître un déficit.

✚ **Monsieur Francis BRUÈRE**

- demande si le résultat du recensement de la population est connu. Monsieur le Maire répond par la négative.
- signale que lors du dernier passage de la balayeuse, seul un côté de la rue a pu être nettoyé dans le bourg en raison du stationnement des voitures. Il trouve regrettable que l'entreprise ne fournisse pas de planning d'intervention.
- revient sur les panneaux type « Aire d'autoroute » qui vont être installés prochainement par la communauté de communes le long de la voie verte. La couleur dominante validée pour Le Grand Pressigny est le bleu 99, premier choix du classement des élus.
- précise qu'il a rencontré le responsable de l'association Siel Bleu. Cette association, qui propose des activités physiques adaptées à la santé de chacun, envisage d'organiser des ateliers de 10 à 12 personnes au Grand Pressigny, sous couvert de l'association Phoenix en Claise, une fois par mois dès janvier.
- informe que la participation financière des communes au syndicat Cavités 37 sera de 0,87 € par habitant pour l'année 2026.

✚ **Monsieur Thierry VÉRON**

- interroge Monsieur le Maire sur le projet d'un parc agrivoltaïque à Tournon-Saint-Pierre. La communauté de communes Loches Sud Touraine a émis un avis défavorable ; il convient désormais d'attendre la décision préfectorale.
- dit que le service Déchets de la communauté de communes a constaté un relâchement du tri (25% de refus). Des sacs cabas seront prochainement disponibles en Mairie pour les foyers qui déposent leurs déchets dans les points de collecte.

✚ **Madame Séverine SOUVERAIN-DECHARTE** demande à Monsieur le Maire s'il a été averti du projet de Val Touraine Habitat, à savoir la démolition de la barre d'HLM aux Roches. Monsieur le Maire répond qu'il n'en a jamais été informé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

\*\*\*\*\*

\*\*\*



## Liste des délibérations de la séance du 04/11/2025

**Numéro d'ordre :** 1

**Numéro de la délibération :** 04-11-2025-01

**Objet de la délibération :** Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2025

**Numéro d'ordre :** 2

**Numéro de la délibération :** 04-11-2025-02

**Objet de la délibération :** Vote des tarifs municipaux 2026

**Numéro d'ordre :** 3

**Numéro de la délibération :** 04-11-2025-03

**Objet de la délibération :** Adoption du rapport annuel du SMAEP de la Source de la Crosse sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2024

**Numéro d'ordre :** 4

**Numéro de la délibération :** 04-11-2025-04

**Objet de la délibération :** Modification des statuts du SIEIL suite à l'adhésion de la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher pour le transfert de la compétence Éclairage public

## Liste des membres présents à la séance du 04/11/2025

M. Christophe LE ROUX, M. Claude VÉRON, M. Nicolas VENAULT, M. Daniel KUSINSKI, M. Cédric GAGNEPAIN, Mme Élodie MOUTAULT, M. Thierry VÉRON, Mme Francine GUÉRIN, Mme Karine JOUTEUX, Mme Laura MARQUANT, Mme Maylinda FANET, Mme Séverine DECHARTE-SOUVERAIN, M. Francis BRUÈRE.

**Procès-verbal approuvé le 16 décembre 2025**

**Le Maire,  
Christophe LE ROUX**

**La secrétaire de séance,  
Maylinda FANET**



A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Maylinda Fanet', written in a cursive style.